



Habitants
2 076 255



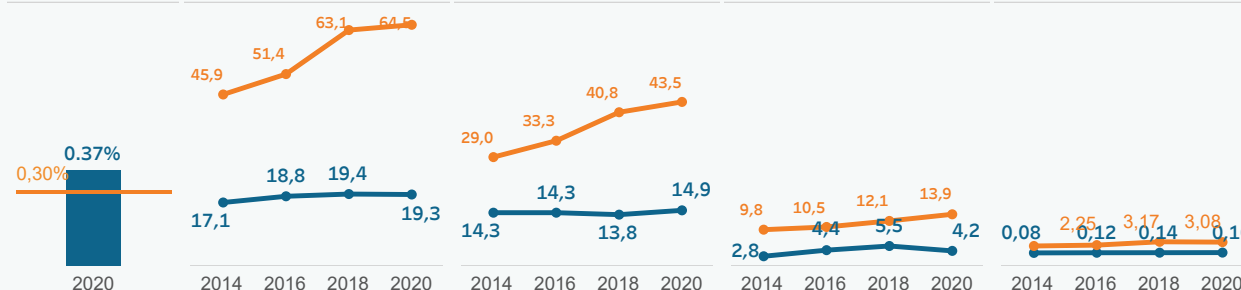
PIB
5 187 €
Médiane CdE 20 301 €



Salaire moyen brut annuel
8 214 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.37% de PIB	19.3 par hab.	14.9 par hab.	4.2 par hab.
Médiane CdE : 0,30%	Médiane CdE : 64,50	Médiane CdE : 43,53	Médiane CdE : 13,86



Budget : En 2020, la Macédoine du Nord a consacré 40 002 093€ au budget exécuté du système judiciaire, soit 19,27€ par habitant. Ce chiffre est inférieur à la médiane du CdE et parmi les montants les plus faibles d'Europe. Au cours du dernier cycle, le budget de l'aide judiciaire a doublé, passant de 0,08 € à 0,16 € par habitant, mais il reste toujours faible. La répartition du budget du système judiciaire est la suivante : 77,4% pour les tribunaux, 21,8% pour le ministère public et 0,8% pour l'aide judiciaire, ce qui, comparé à la répartition européenne médiane, favorise davantage les tribunaux et moins l'aide judiciaire.

Aide judiciaire

Une nouvelle loi sur l'aide judiciaire a été adoptée en octobre 2019. Elle a renforcé le système d'aide judiciaire et créé un organe national de coordination de l'aide judiciaire. En conséquence, le nombre d'affaires pour lesquels une aide judiciaire primaire (conseil juridique) a été accordée a considérablement augmenté en 2020 par rapport aux cycles précédents.

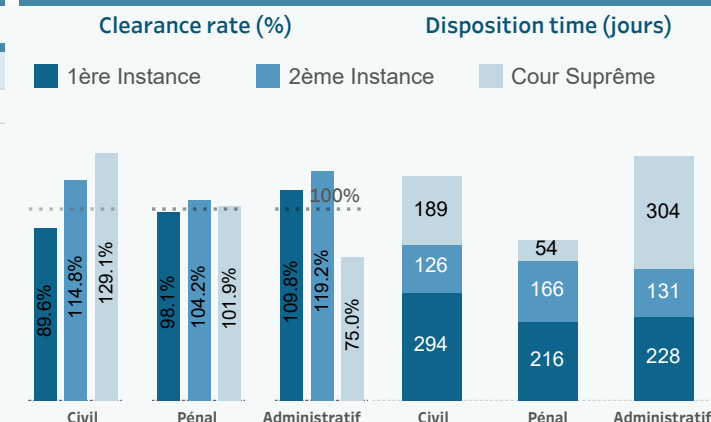
Le suivi de la performance des procureurs publics

En février 2020, le premier rapport national de suivi de la performance des procureurs a été publié. La performance des procureurs est désormais évaluée à partir de 71 indicateurs regroupés en cinq domaines : efficacité (14 indicateurs), qualité (19 indicateurs), indépendance (17 indicateurs), responsabilité (7 indicateurs) et transparence (14 indicateurs).

Parité

Des progrès significatifs ont été réalisés pour briser le plafond de verre concernant les fonctions de juges et de procureurs au plus haut niveau. En particulier, entre 2012 et 2020, le pourcentage de femmes à la tête des ministères publics a remarquablement augmenté, passant de 15 % à 43 %, ce qui est supérieur à la médiane CdE. Les femmes sont sous-représentées seulement parmi les procureurs de la plus haute instance (10%).

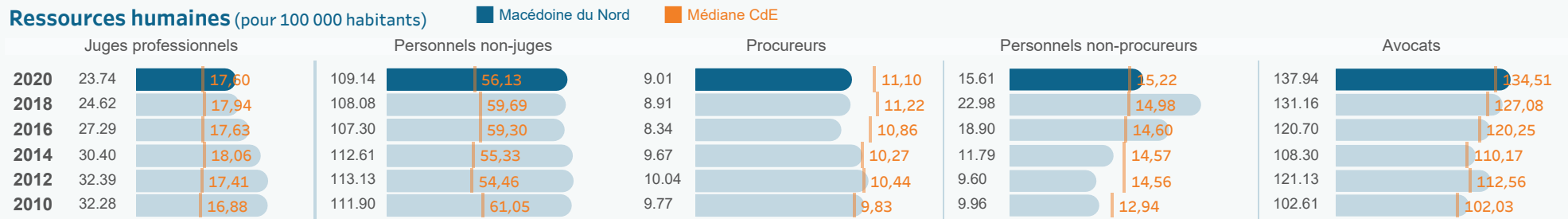
Efficacité



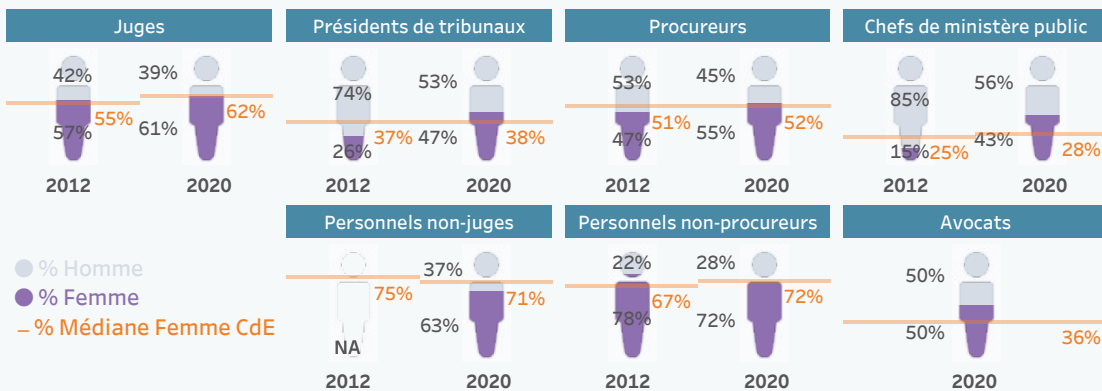
Efficacité : En 2020, les tribunaux de 2ème instance semblent être les plus efficaces. La justice pénale est le domaine du droit dans lequel la 1ère et la 3ème instances sont les plus efficaces. En particulier, le DT pour les affaires pénales de 3ème instance est inférieure à la moitié de la médiane CdE. En revanche, les procédures les moins efficaces concernent les affaires administratives de 3ème instance dont le DT est de 304 jours (bien supérieur à la médiane CdE).

La COVID-19 a affecté les tribunaux à toutes les instances, mais surtout les tribunaux civils et administratifs qui ont reçu beaucoup moins d'affaires à toutes les instances, tandis que les affaires pénales nouvelles ont diminué uniquement en 2ème instance. Le DT a augmenté de façon remarquable pour les affaires civiles de 1ère instance (de 179 à 294 jours) et légèrement pour les affaires pénales de 1ère instance (de 190 à 216 jours). En revanche, les affaires de 2ème instance, toutes matières confondues, ont atteint le seuil de CR de 100 %, ce qui signifie qu'aucun arriéré supplémentaire n'a été créé, même si moins d'affaires ont été reçues et traitées.

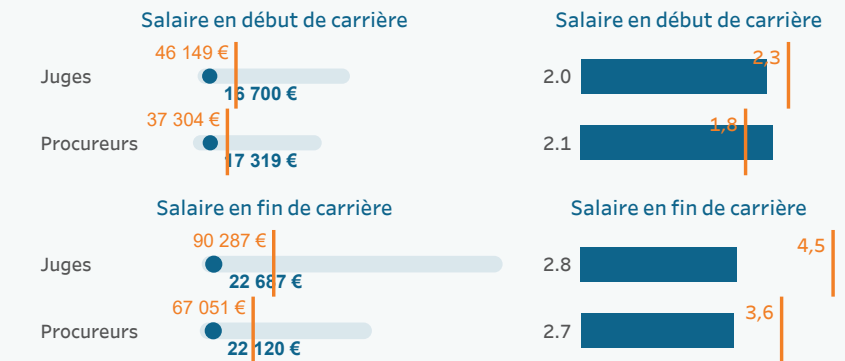
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



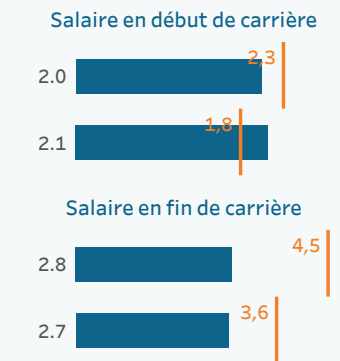
Parité



Salaires bruts absolus

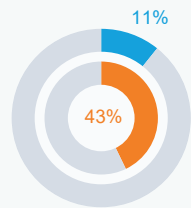


Ratio avec le salaire moyen brut annuel



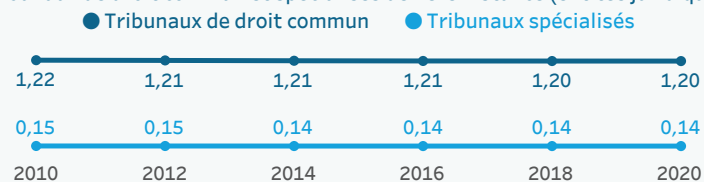
Tribunaux (pour 100 000 habitants)

Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance

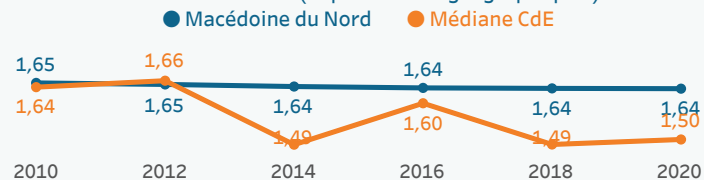


● Tribunaux spécialisés
● Tribunaux de droit commun
● Médiane CdE

Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	Macédoine du Nord	Médiane CdE
Taux de déploiement	5.94	6,5	6,6
Communication avec les tribunaux	Civil	4.47	5,7
	Pénal	4.42	6,1
	Administratif	4.22	6,1
Gestion des tribunaux et des affaires	Civil	1.38	4,1
	Pénal	1.2	5,0
	Administratif	0.92	7,3
Aide à la décision	Civil	7.58	7,3
	Pénal	7.58	7,3
	Administratif	7.58	7,4

Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

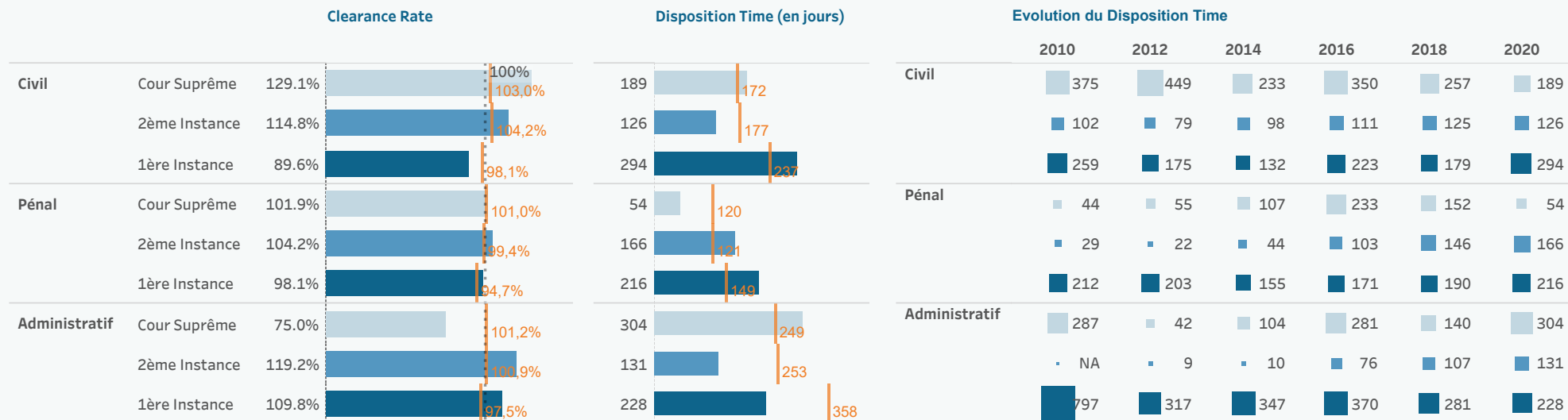
La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

Instance

Cour Suprême

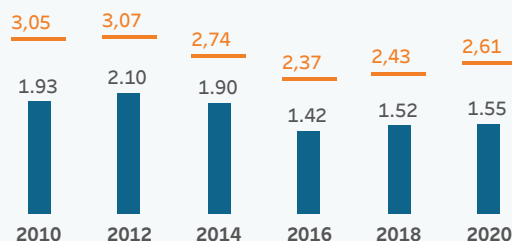
2ème Instance

1ère Instance

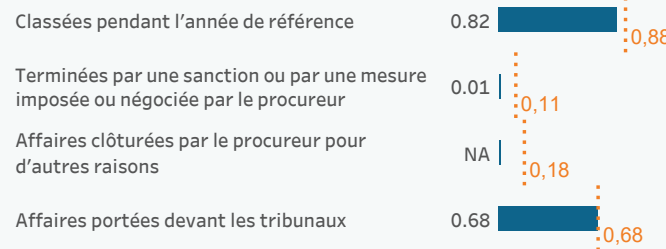


Ministère public

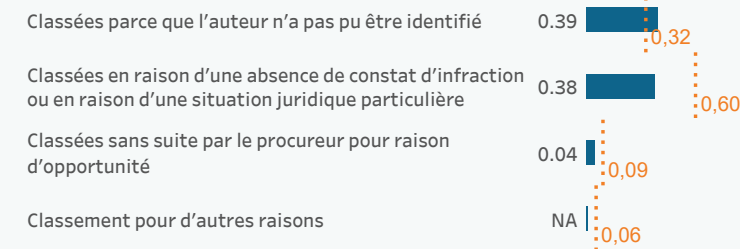
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

<https://www.pravda.gov.mk> <https://www.sobranie.mk>

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

www.sud.mk

3 - Informations sur le système judiciaire

www.sud.mk